

disait que le besoin d'eau lourde au Canada ne serait que de telle quantité, mais soudain cette quantité doublait en quelques mois.

A titre de représentant de la Nouvelle-Écosse, le ministre du Travail devrait s'intéresser avant tout à cette initiative prise au Cap-Breton, ce qui m'amène à poser la question suivante. Comment se fait-il que le gouvernement ait annoncé une autre adjudication de marché, tandis que le ministre chargé de la Commission de l'énergie atomique, le ministre de l'Industrie, a déclaré à la Chambre que le procédé de la *Western Deuterium* pour la fabrication de l'eau lourde n'a pas été approuvé? Comment expliquer cette situation? Il est exact qu'une usine d'eau lourde est en construction au Cap-Breton, et nous croyions qu'elle répondrait entièrement aux besoins. Mais tout à coup, en quelques mois, les besoins ont doublé et, selon le ministre des Transports, le gouvernement a permis qu'un marché soit adjugé à la *Western Deuterium*, même si le ministre de l'Industrie a déclaré en cette enceinte que son procédé pour la fabrication d'eau lourde n'a pas encore été approuvé par la Commission de l'énergie atomique.

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît! Je ne voudrais pas interrompre l'honorable député, mais il me semble que quand il parle d'une centrale nucléaire, il ne s'en tient pas au sujet visé par le crédit 1d. C'est peut-être une question qui intéresse la région de l'honorable député, mais je dirais qu'elle s'écarte de l'objet du crédit n° 1d. Peut-être l'honorable député voudra-t-il revenir au crédit à l'étude?

M. MacInnis: Monsieur le président, je vous remercie de m'avoir signalé que je ne devrais pas parler d'eau lourde, mais je tiens à bien rappeler à la présidence et à la Chambre que c'est le ministre du Travail qui, le premier, a parlé d'eau lourde. Je n'avais même pas mentionné l'usine d'eau lourde et je ne voulais pas en dire un mot, avant que le ministre du Travail cherche à nous faire croire qu'elle a été établie en Nouvelle-Écosse grâce au travail et à l'initiative du gouvernement, ce qui n'est pas exact, comme il le sait. Je le regrette, monsieur le président, mais la question de l'eau lourde a été amenée sur le tapis par le ministre du Travail qui s'efforce encore une fois d'attribuer au gouvernement tout le mérite de ce qui se fait pour la région du Cap-Breton.

Je répète au ministre du Travail qu'à titre de représentant de la Nouvelle-Écosse, il devrait s'intéresser au premier chef au sort de cette province. Le ministre des Transports

[M. MacInnis.]

dit que ce qui est bon pour l'un, l'est aussi pour l'autre; je ne suis pas d'accord. Si le ministre des Transports peut dire publiquement que s'il avait à choisir entre la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve, il favoriserait Terre-Neuve, eh bien, j'estime que le ministre du Travail devrait adopter la même attitude à l'égard de la Nouvelle-Écosse. Qu'il se lève et nous dise que s'il avait à choisir entre certaines provinces, il s'intéresserait d'abord à la sienne. Qu'il fasse comme d'autres ministres. Qu'il défende la Nouvelle-Écosse. (*Exclamations*) Nous entendons de nouveau l'ancien critique des charbonnages, devenu ministre des Pêcheries. Une fois de plus, il roupète de son siège.

M. le président: A l'ordre! Je crois que ce débat devient désordonné. Je demanderais à l'honorable député de collaborer avec la présidence. Il me semble que le crédit 1d n'a rien voir à la situation générale qui règne actuellement en Nouvelle-Écosse—bien que je sois certain que la question intéresse tous les députés—tout en se rattachant, cependant, à l'administration du ministère du Travail. Je le répète, je n'essaie pas d'imposer des limites à l'honorable député, mais je crois vraiment que son discours devrait se borner strictement au travail sous l'aspect qui concerne la province de l'honorable député, si c'est le sujet dont il veut parler.

M. MacInnis: Je suivrai volontiers ces directives et collaborerai avec la présidence. Je demanderais simplement que la présidence collabore avec les députés de l'opposition, pour ce qui est de l'attitude et de la conduite des autres députés de la Chambre, en particulier du ministre des Pêcheries, qui, comme d'habitude, fait des interruptions en demeurant assis. A l'égard de ce que je disais du travail et de l'emploi au Cap-Breton, ce n'est pas ma faute si le ministre du Travail, qui vient de la Nouvelle-Écosse, n'a pas assez de caractère pour se lever, faire des instances et se battre pour les questions qui intéressent la Nouvelle-Écosse comme se battent pour leur province d'autres ministres du gouvernement.

M. Nasserden: Monsieur le président, je désire signaler une question autre que celle que nous étudions actuellement: elle touche à l'assurance-chômage concernant les ouvriers agricoles. En ce qui concerne la question qu'ont soulevée certains députés de la Nouvelle-Écosse et des Maritimes, le ministre a dit il y a quelques instants que nous devrions patienter jusqu'à lundi; ce serait peut-être le bon moment de lui rappeler une des promesses que le parti libéral a faites au cours